



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
WWW.FR.CH

Centre d'Intégration Socioprofessionnelle
Rte des Daillettes 1
1700 Fribourg

Tél. 026 426 02 40
cheque-emploi@cisf.ch
www.cheque-emploi-fribourg.ch

CHÈQUE
EMPLOI

Rapport de gestion 2023

Association Chèque Emploi Fribourg



Avant-propos	2
L'association dans ses grandes lignes	3
Prestations	4
Chiffres et faits	5-7
Comptes au 31.12.2023	8-9



Avant-propos

Madame, Monsieur,

Comme vous pourrez le constater dans ces pages, votre association se porte comme un charme.

Certes, la courbe de progression du chiffre d'affaires a fléchi légèrement en 2023, signe peut-être que Chèque Emploi a atteint son rythme de croisière.

Nous ne restons pas pour autant les bras croisés, puisque nous avons lancé une campagne publicitaire pour recruter de nouveaux membres et pour informer les collectivités publiques sur l'obligation d'annoncer aux assurances sociales le personnel employé dans le secteur de l'économie domestique.

C'est précisément dans cette optique que Chèque Emploi vous assiste, pour vous permettre de déclarer le plus simplement possible les personnes travaillant dans votre ménage.

Je tiens à vous féliciter et à vous remercier de votre contribution, vous qui respectez la loi sur le travail au noir et qui avez à cœur de protéger et soutenir votre personnel de maison.

En parlant de protection, à l'ère digitale où nous vivons, nous avons procédé à un examen minutieux de notre sécurité informatique. Cet audit de cybersécurité nous a permis de protéger encore plus efficacement vos données personnelles.

En vous remerciant de votre fidélité à Chèque Emploi et en vous souhaitant bonne lecture, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les plus cordiales.

Charles de Reyff
Président de l'Association
Chèque Emploi Fribourg



L'association Chèque Emploi Fribourg dans ses grandes lignes

La mission du Chèque Emploi Fribourg

Le système Chèque Emploi, lancé en 2006 dans le canton de Fribourg, permet de décharger les employeurs privés qui engagent du personnel pour des travaux de proximité (ménage, jardinage, garde d'enfants, soutien scolaire, etc.) des tâches administratives souvent fastidieuses liées à la déclaration de leurs employé(e)s. Grâce à Chèque Emploi, l'employeur est en règle et ses employé(e)s bénéficient d'une couverture sociale de base (AVS, AI, assurance-chômage, assurance accident et assurance perte de gain en cas de maladie).

La composition

La direction de l'association Chèque emploi est assurée par le président, Monsieur Charles de Reyff, ses deux membres Madame Elisabeth Mauron-Hemmer et Philippe Pierret ainsi que son secrétaire Monsieur Eric Broccard.

Direction	Monsieur Charles de Reyff, président Madame Elisabeth Mauron-Hemmer, membre Monsieur Philippe Pierret, membre Monsieur Eric Broccard, secrétaire
Membres actifs	Monsieur Christophe Aegerter Monsieur José Genoud
Membres libres	Tous les employeurs, ayant fait la demande en s'inscrivant auprès de Chèque Emploi Fribourg, en s'acquittant de la taxe d'adhésion 31.12.2023 : 6'316 membres (dont 3'039 ayant eu un contrat actif en 2023)

Le fonctionnement

Comme le prévoient les dispositions de la loi cantonale sur l'emploi et le marché du travail (LEMT), le Service public de l'emploi (SPE) assume le contrôle du Chèque Emploi et également sa promotion.

Sa gestion, après mise au concours, a été attribuée au Centre d'intégration socioprofessionnelle (CIS), entreprise sociale active depuis 1962. Elle emploie plus de 140 personnes au bénéfice d'une rente AI dans plusieurs secteurs et ateliers. Le mandat de gestion du Chèque Emploi occupe six collaborateurs et collaboratrices au bénéfice d'une rente AI ainsi que trois responsables encadrants.

L'employeur s'inscrit au Chèque Emploi et annonce le salaire net horaire qu'il souhaite payer à son employé en indiquant le nombre d'heures par semaine prévu. Sur cette base, Chèque Emploi établit une estimation des charges sociales dont l'employeur devra s'acquitter. Chaque mois, l'employeur annonce soit par chèque, soit directement en ligne, le nombre d'heures travaillées et le salaire net payé à son employé. L'employeur verse à son employé le salaire net, Chèque Emploi se charge de l'ensemble des formalités liées aux charges sociales.



Les prestations

Assurances sociales obligatoires pour tous les salaires

- | | |
|---|----------------------|
| ✓ AVS
<i>Assurance vieillesse et survivants</i> | cotisation paritaire |
| ✓ AI
<i>Assurance invalidité</i> | cotisation paritaire |
| ✓ APG
<i>Allocations perte de gain (maternité, service militaire)</i> | cotisation paritaire |
| ✓ AC
<i>Assurance chômage</i> | cotisation paritaire |
| ✓ AF
<i>Allocations familiales</i> | cotisation employeur |

Assurances accident (LAA)

- | | |
|---|----------------------|
| ✓ Assurance accident professionnel | cotisation employeur |
| ✓ Assurance accident non-professionnel | cotisation employé |

Assurance perte de gain en cas de maladie (PGM)

- | | |
|--|----------------------|
| ✓ Assurance perte de gain en cas de maladie
<i>Assurance facultative</i> | cotisation paritaire |
|--|----------------------|

Prévoyance (LPP)

- | | |
|--|----------------------|
| ✓ Caisse de pension
<i>À partir d'un salaire mensuel de CHF 1'792.50</i> | cotisation paritaire |
|--|----------------------|

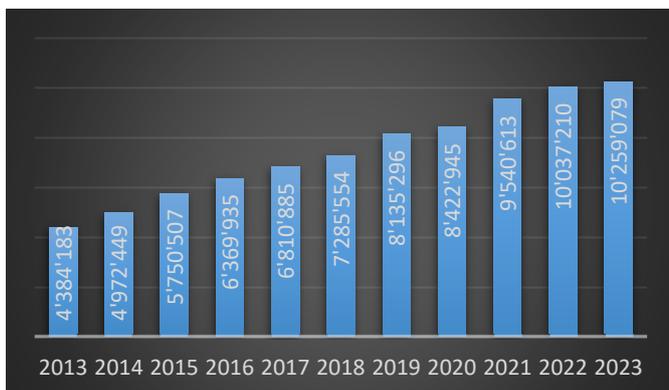
Prestations générales

- ✓ **Décomptes de salaires mensuels**
- ✓ **Etablissement du certificat de salaire annuel**
- ✓ **Attestations pour la caisse de chômage**
- ✓ **Déclarations d'accident**
- ✓ **Formulaires de demandes en lien avec la maternité**
- ✓ **Divers renseignements en lien avec la relation de travail**



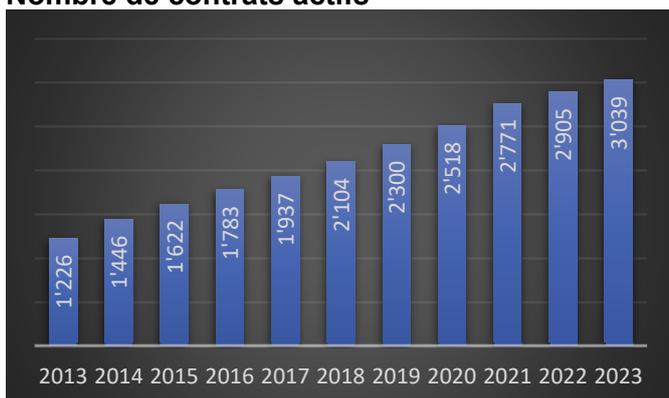
Chiffres et faits

Masse salariale traitée en CHF



Un nouveau record a été réalisé avec une masse salariale traitée de CHF 10'259'079. Cela représente une augmentation de 2.2% par rapport à l'année 2022

Nombre de contrats actifs



En 2023, le plus grand nombre de relations de travail actives par mois s'élevait à 3'039 contrats. L'augmentation par rapport à l'année précédente s'élève à 4,6% (4,8% en 2022).

Nombre d'employés avec un ou plusieurs contrats

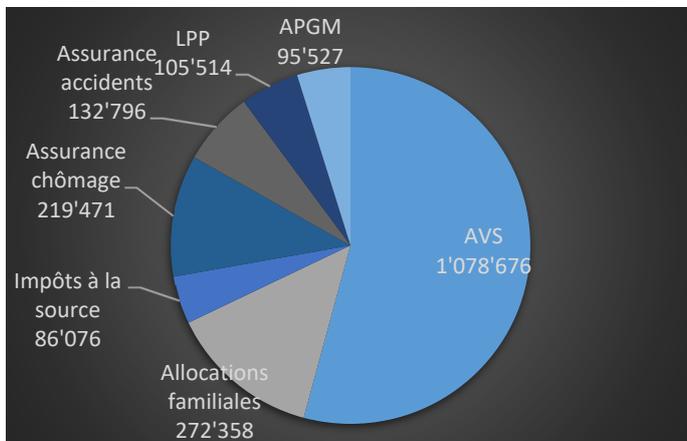


Le nombre d'employés actifs a augmenté de 0.4%, passant de 1'819 à 1'826 personnes en 2023.

Parallèlement, le nombre d'employés travaillant pour plusieurs employeurs a augmenté de 3.3% passant de 727 à 751 en 2023.



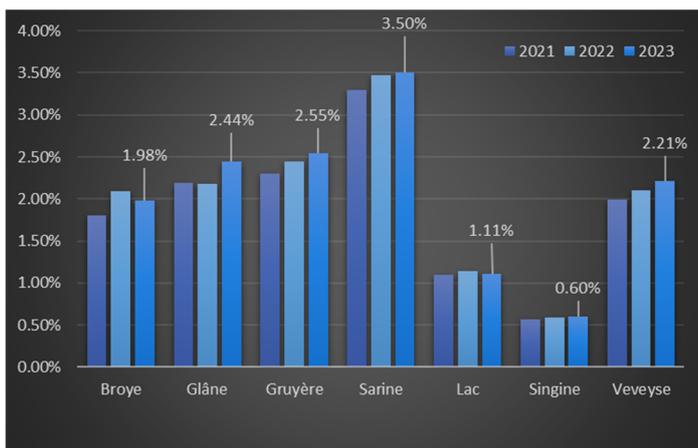
Répartition des charges sociales reversées en 2023



En 2023, un montant total de CHF 1'990'418 de charges sociales et d'impôts à la source a été reversé aux différentes assurances sociales respectivement au Service cantonal des contributions.

La plus grande partie a été reversée à la Caisse cantonale de compensation pour les cotisations AVS/AI/APG et AC.

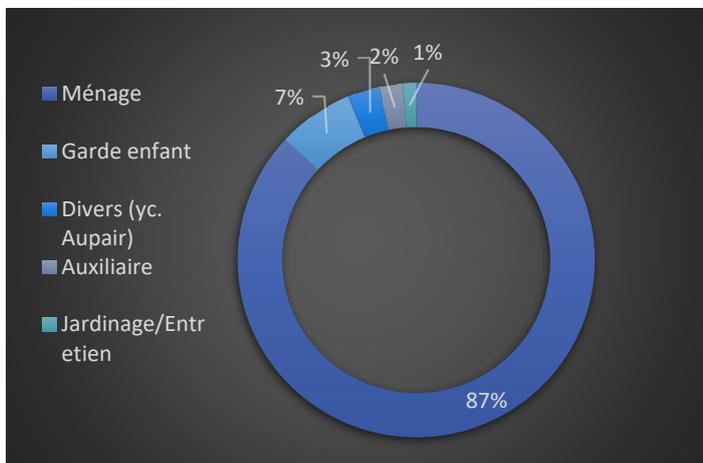
% des ménages affiliés au Chèque Emploi en rapport au nombre de ménages par district



Le nombre de ménages dans le canton de Fribourg a augmenté de 1.87% par rapport à l'année précédente.

En moyenne, 2,34% des ménages dans le canton de Fribourg ont déclaré une personne travaillant dans leur domicile privé par le biais de Chèque Emploi Fribourg en 2023.

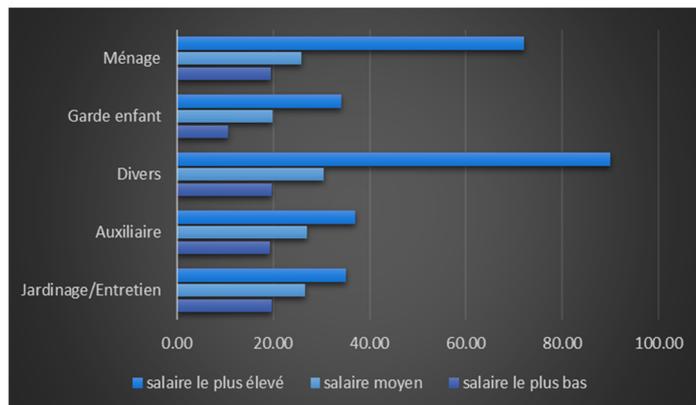
Répartition des contrats par activité en 2023



En tête de liste des activités déclarées via le Chèque Emploi figure les travaux ménagers avec 87% des contrats. La garde d'enfants suit avec 7% des contrats. Les activités auxiliaires (accompagnement de personnes), travaux divers et jardinage/entretien sont en fin de liste avec 3%, 2% et 1% des contrats.



Salaires (net) par activité, déclarés en 2023



L'ordonnance sur le contrat-type de travail dans l'économie domestique prévoit un salaire minimum de CHF 21.60 brut par heure (sans suppléments pour vacances et jours fériés payés). Le respect du salaire minimum est contrôlé par le Chèque Emploi et aucun contrat inférieur au salaire minimum n'est accepté. Le salaire moyen dans l'activité « ménage » s'élevait à CHF 25.82/heure, le salaire horaire déclaré le plus élevé était de CHF 72.00.

Pour les autres activités, non soumises à une convention collective ou un contrat-type de travail, la situation se présentait en 2023 comme suit :

Dans le domaine de la garde d'enfants, les salaires sont moins élevés : La moyenne se trouve à CHF 19.92/heure.

En 2023, le salaire horaire le plus élevé (CHF 90.00) a été déclaré dans le domaine d'activité « Divers ». Le salaire moyen le plus élevé a été payé également dans le domaine « Divers » avec CHF 30.38 de l'heure, suivi de « Auxiliaires » avec CHF 27.06 de l'heure et CHF 26.57 dans l'activité « Jardinage/Entretien ».

Toutes activités confondues, le salaire horaire moyen a augmenté en 2022 de CHF 25.08 net de l'heure à CHF 25.95 net de l'heure en 2023.



Comptes au 31.12.2023

Bilan au 31.12.2023

en kCHF	2023	2022
Liquidités	928	1'044
Créances à court terme	56	33
Impôt anticipé	0	0
Actifs transitoires	5	1
Immobilisations	0	0
Actifs	989	1'078
Dettes à court terme	182	219
Passifs transitoires	524	570
Fonds renouvellement informatique	50	50
Capital de l'association	239	228
Résultat	-7	11
Passifs	989	1'078

Compte de résultats

en kCHF	2023	2022
Produits opérationnels (Charges sociales à reverser)	2'175	2'109
Produits de gestion (Gestion et produits d'adhésion)	499	488
Prestations de service	42	42
Pertes sur débiteurs	0	0
Autres produits	0	0
Produits extraordinaires	8	6
Produits	2'724	2'644
Charges salariales à reverser	2'175	2'109
Charges de fonctionnement	499	488
Charges administratives	5	4
Charges publicitaires	2	6
Charges informatique	26	9
Amortissements	0	0
Frais bancaires	16	11
Charges extraordinaires	8	6
Charges	2'731	2'634
Résultat	-7	11



Rapport des vérificateurs des comptes

FMG

FIDUCIAIRE
MARC GOBET SA
GRAND-RUE 35
CASE POSTALE 166
CH-1680 ROMONT
WWW.FMGSA.CH

Le Chèque Emploi Fribourg

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de Le Chèque Emploi Fribourg pour l'exercice arrêté au 31.12.2023

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes suisses relatives au contrôle restreint de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable.

Annexe : bilan et pertes et profits

Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée.

En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Romont, le 17 juin 2024

FIDUCIAIRE MARC GOBET SA
Jeoffrey Gobet (réviseur agréé)